

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| Cadre réservé à l'administration | | |
|--|---|---|
| Date de réception 31/05/2013 | Dossier complet le 13/06/2013 | N° d'enregistrement F01113P0113 |

1. Intitulé du projet

Réalisation de 13 bâtiments (hauteur RdC à R+5), composés de 246 logements, d'une crèche et de locaux d'activité et de commerces sur deux terrains sis 17-25 rue Méhul et 10 à 18 rue Méhul à PANTIN (93)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|---------------------------------|--|
| N°36 Permis de construire | Le projet développe une SDP de 17 284m ² . L'emprise totale du terrain, composé de 5 parcelles, fait 9 389m ² . |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet s'implante sur un site situé en zone urbanisée, historiquement industrialisé, artificialisé à environ 80%. (cf. Annexe n°2 : photos aériennes du site)

Le projet consiste en la réalisation de :

- environ 246 logements, dont 84 logements sociaux, répartis en 12 bâtiments, soit environ 15 593m² SDP.
- locaux d'activité dans un bâtiment RDC réhabilité (environ 1 005m² SDP).
- un local dédié au commerce sur 294m² SDP en pied d'immeuble (certains boulangerie artisanale).
- une crèche en pied d'immeubles (environ 392 m² SDP).
- 181 places de parking enterrées (2 rampes de parking) sur deux niveaux de sous-sols.

Il est précisé que le projet ne comprend pas d'équipements ICPE.

La "note de programmation" (Annexe n°3) ci-jointe permet de comprendre en détail le projet.

4.2 Objectifs du projet

Transformation de bâtiments d'activité vétustes en un nouveau programme mixte de logements et de services avec création de cours arborées et d'espace de pleine-terre (cf. Annexe n°4 : Plan espaces de pleine terre) dans un quartier post-industriel en devenir.
Ce programme s'inscrit dans le souhait de la Ville de Pantin de redynamiser le secteur "Méhul".

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Construction de 13 bâtiments allant du RdC au R+5. Parmi ces 13 bâtiments, 5 seront réhabilités pour tout ou partie.
Le bâtiment le plus élevé aura une hauteur de 20m environ.
Deux parkings distincts seront créés, chacun sur deux niveaux de sous-sol maximum.
La durée prévisionnelle des travaux est de 24 mois environ à compter du 2ème trimestre 2015.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Aujourd'hui, le site objet du projet est un site d'activités, de stockage et de livraison accueillant des camions et des semi-remorques dont la fréquence de passage à peu à peu diminuée au fil du temps parallèlement à la baisse d'activité du site.

Demain, la partie de l'ensemble immobilier réservée au logement (accession libre et social confondus) pourra accueillir environ 750 personnes (à raison de 3 personnes par logement).

181 places de stationnement seront créées à travers la réalisation de deux parkings différents, l'un côté 17-25 rue Méhul, l'autre côté 10-16 rue Méhul.

1 crèche de 392 m² SDP environ sera créée à RDC des bâtiments neufs faisant l'angle entre la rue Méhul et la rue Meissonnier afin de répondre aux futurs besoins du quartier.

1 local d'activité de 1005 m² SDP accueillera des activités de services, non polluantes.

Le local de commerce de 294 m² SDP environ pourra accueillir une boulangerie artisanale selon les souhaits de la Ville de Pantin.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

2 dossiers de demande de permis de construire valant permis de démolir seront déposés :
- 1 pour le 17-25 rue Méhul
- 1 pour le 10-18 rue Méhul

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande permis de construire valant permis de démolir.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|---|-----------------------|
| Superficie terrain | 9 389 m ² |
| SDP logements (dont logement sociaux) | 15 593 m ² |
| SDP locaux d'activité | 1 005 m ² |
| SDP commerce | 294 m ² |
| SDP de la crèche | 392 m ² |
| Nombre d'emplacements de stationnement enterrés | 181 |
| Surface emprise non bâtie | 3 933 m ² |
| Surface de pleine terre | 2 472 m ² |
| Nombre d'arbres plantés dans le cadre du projet | 13 |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

10-16 rue Méhul à PANTIN
(AF 93)
18 rue Méhul
(AF 94)
17-27 rue Méhul à PANTIN
(AG n°s 59 - 154 et 155)
à PANTIN (93500)

Coordonnées géographiques¹

Long. 2°41'12"86 Lat. 48°88'91"66

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Pas de lien fonctionnel avec d'autres travaux.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site du projet est actuellement un site d'activité imperméabilisé à environ 80% et construit à 65% (cf. Annexe n°4 et annexe n°5 "Plan de masse de l'existant") :

- parcelles sises 17-23-25 rue Méhul et 10-16 rue Méhul : locaux à usage d'activités non industrielles, de bureaux et d'entrepôts.
- parcelle AF94 (parcelle croisement Rue Méhul/Rue Meissonnier) : garage / réparation automobile

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme approuvé par le conseil municipal le 10 juillet 2006
Approbation de la troisième modification du PLU par le Conseil Municipal (Cf. Annexe n°6 : PLU Ville de Pantin)
Le projet se situe dans la zone UB du PLU (cf. Annexe n°7 : Plan de zonage).
Il s'inscrira dans le prochain projet de modification du PLU qui interviendra en 2013/2014 (4ème modification).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| en zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Ville de Pantin -Août 2009 (cf. Annexe n°8) |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - Mouvements de terrain liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien (approuvé en date du 18 avril 1995- document de référence en annexe) - Mouvements de terrain dus au retrait - gonflement des argiles (prescrit en date du 23 juillet 2001) Cf. Annexe n°9 : Périmètre de risque lié à la présence d'anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien. Une étude géotechnique a été réalisée et la problématique sera intégrée à travers la réalisation de fondations spécifiques (cf. Annexe n°10). |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Une étude historique a été réalisée montrant l'existence d'anciennes ICPE. Des prélèvements de sols ont été réalisés et un plan de gestion a été établi dans le cadre du futur projet. Cf. Annexe n°11 : rapport de pollution des sols. |
| dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un site inscrit ou classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Ecole 30 rue Méhul construite en 1932-1933 par l'architecte Florent NANQUETTE inscrite Monument Historique (cf. localisation sur l'annexe n°12). C'est à ce titre que le projet sera vu avec les ABF et a été conçu dans un objectif fort de conservation du patrimoine industriel. |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne puise pas dans la nappe. |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Comme souvent dans le cadre de chantier, le terrassement peut engendrer des modifications des masses d'eau souterraines. Après réalisation du gros-oeuvre, la nappe retrouvera son équilibre naturel. Le niveau de la nappe a été mesuré à 7,6m de profondeur. |
| | est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La création des parcs de stationnement en infrastructure implique des déblais de terre qui seront évacués en décharges adaptées. |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le terrain se situe en zone urbanisé, imperméabilisé à 80%, construit à 65%, il n'est donc pas susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante. L'objectif du PLU de la Ville de PANTIN est d'améliorer la biodiversité en créant des espaces de pleine terre et en plantant des nouveaux arbres. Le projet s'inscrit dans cet objectif. |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le chantier fera l'objet d'une charte propre, faibles nuisances. Une attention particulière sera portée sur la problématique du bruit en phase chantier. Aucune zone à sensibilité particulière ne sera affectée. Notamment, le projet n'affecte pas l'école située au 30 rue Méhul et inscrite aux Monuments Historiques. Le passage et le stationnement de camions encombrant la rue Méhul seront de fait supprimés grâce au nouveau projet. |

| | | | | |
|--------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'engendre pas la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Le projet se situe en centre-ville. |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est situé dans le périmètre de zone de dissolution des poches de gypse antéludien et de mouvements de terrain dus au retrait - gonflement des argiles. Une étude géotechnique a été réalisée et la problématique sera intégrée à travers la réalisation de fondations spécifiques (cf. Annexe n°10). |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Une étude historique a été réalisée montrant l'existence d'anciennes ICPE. Des prélèvements de sols ont été réalisés et un plan de gestion a été établi dans le cadre du futur projet. Cf. Annexe n°11 : rapport de pollution des sols. |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le chantier fera l'objet d'une charte propre, faibles nuisances. Une attention particulière sera portée sur la problématique du bruit en phase chantier. Le passage et le stationnement de camions encombrant la rue Méhul seront remplacés par le passage de véhicules légers stationnant en sous-sols. Tous les bâtiments, et plus particulièrement les bâtiments sur rue, seront isolés acoustiquement. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Pollutions | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Uniquement émission du parking (potentiellement 181 véhicules) et des chaufferies gaz collectives. Les parkings seront ventilés. |
| | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet engendrera le rejet des eaux pluviales et des eaux usées dans les réseaux publics, selon impositions réglementaires et recommandations en zone de dissolution du gypse antéludien. |
| | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Il s'agit de déchets standards pour des logements non dangereux (déchets ménagers) et de déchets liés aux différentes activités créées à terme (commerces, crèche,...). En phase chantier, la déconstruction et le désamiantage donneront lieu au tri et à l'évacuation des déchets dans des décharges spécifiques. |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural. Le projet vise à initier la requalification du secteur "Méhul". Qui plus est, 4 bâtiments à l'architecture remarquable seront conservés et renovés (environ 30% du projet). Seul un petit bâtiment de hauteur R+4 indiqué comme "remarquable" par le PLU de la Ville (cf. Annexe n°12 : Plan des Protections des formes urbaines et du patrimoine architectural) ne pourra être conservé compte tenu de son état de délabrement extrêmement avancé. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'insertion de logements dans ce quartier post-industriel va amener des flux de personnes supplémentaires, mais le projet se trouve à proximité du métro ligne 5 et de nombreuses lignes de bus. Le projet prévoit 181 places de stationnement et environ 225m ² de locaux vélos. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Aujourd'hui, le site objet du projet est un site d'activités, de stockage et de livraison accueillant des camions et des semi-remorques dont la fréquence de passage à peu à peu diminuer au fil du temps parallèlement à la baisse d'activité du site.
Le projet se situe dans une zone totalement urbanisée à dominante d'activité.
Il contribue à la revitalisation du secteur conformément aux souhaits de la Ville de Pantin au travers de la réalisation d'un programme mixte de logements et de services dans des bâtiments plus performants, de surface de pleine terre et de zone plantée d'arbres.
Il fait l'objet d'une certification NF Logement Démarche HQE et vise le respect de la RT 2012 pour les bâtiments neufs à usage d'habitation.
Il répond aux exigences du PLU de la Ville de Pantin.
A la vue de ces éléments, il ne nous apparaît pas nécessaire de procéder à une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | X |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Annexe n°1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage - Annexe n°2 : Photos aériennes du site - Annexe n°3 : Note de programmation - Annexe n°4 : Plan espaces de pleine terre - Annexe n°5 : Plan de masse de l'existant - Annexe n°6 : PLU Ville de Pantin - Annexe n°7 : Plan de zonage du PLU - Annexe n°8 : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Ville de Pantin -Août 2009 - Annexe n°9 : Plan des Protections des formes urbaines et du patrimoine architectural - Annexe n°10 : Périmètre de risque lié à la présence d'anciennes carrières et à la dissolution du gypse antéludien. - Annexe n°11 : Étude géotechnique réalisée par ROC SOL en date du 28/10/10 - Annexe n°12 : Rapport de pollution des sols réalisé par ICF Environnement en date du 8/12/10 - Annexe n°13 : Plan cadastral - Annexe n°14 : Photographies du site dans environnement proche et lointain |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

✱

Fait à

Paris

le,

29/05/13

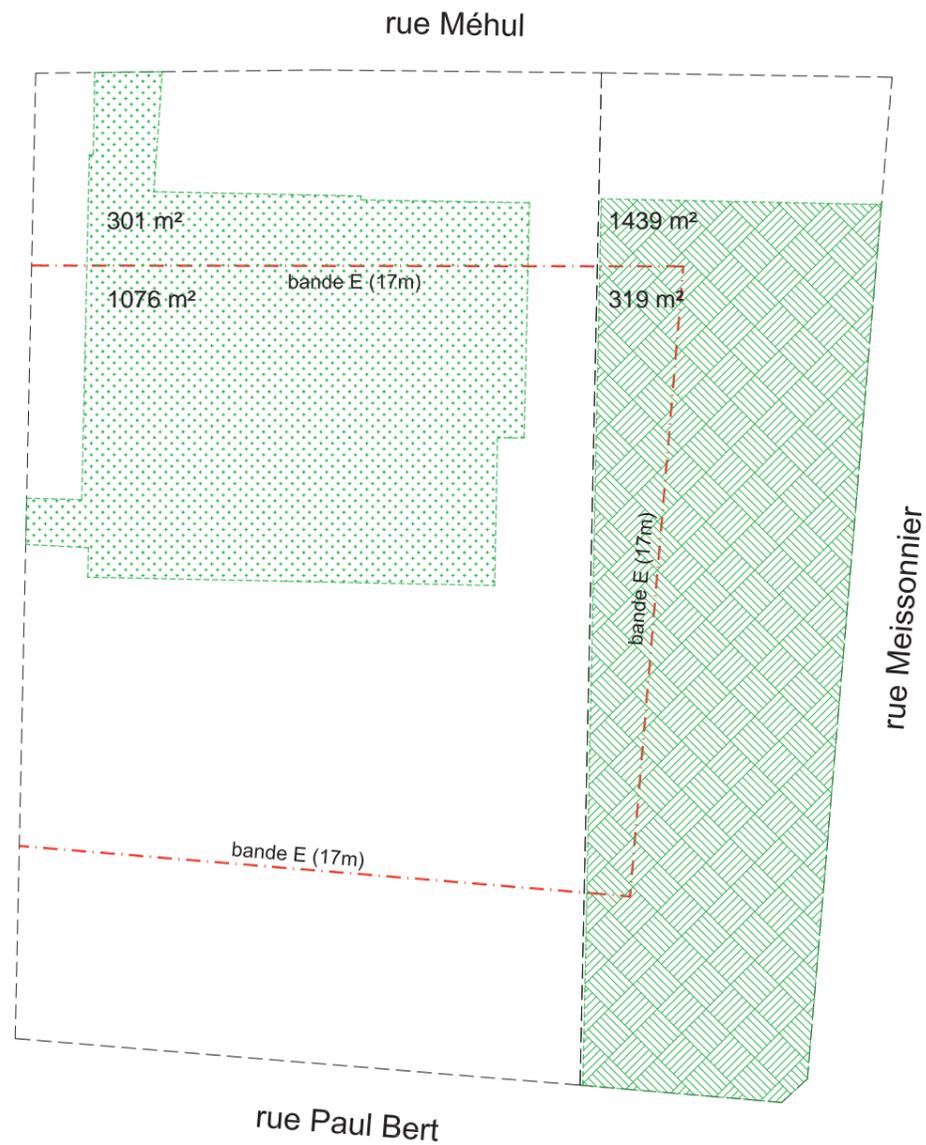
Signature

COGEDIM - RESIDENCE
 Siège Social : 8, Avenue Delcassé
 75008 PARIS
 Tél. 01 66 26 24 00

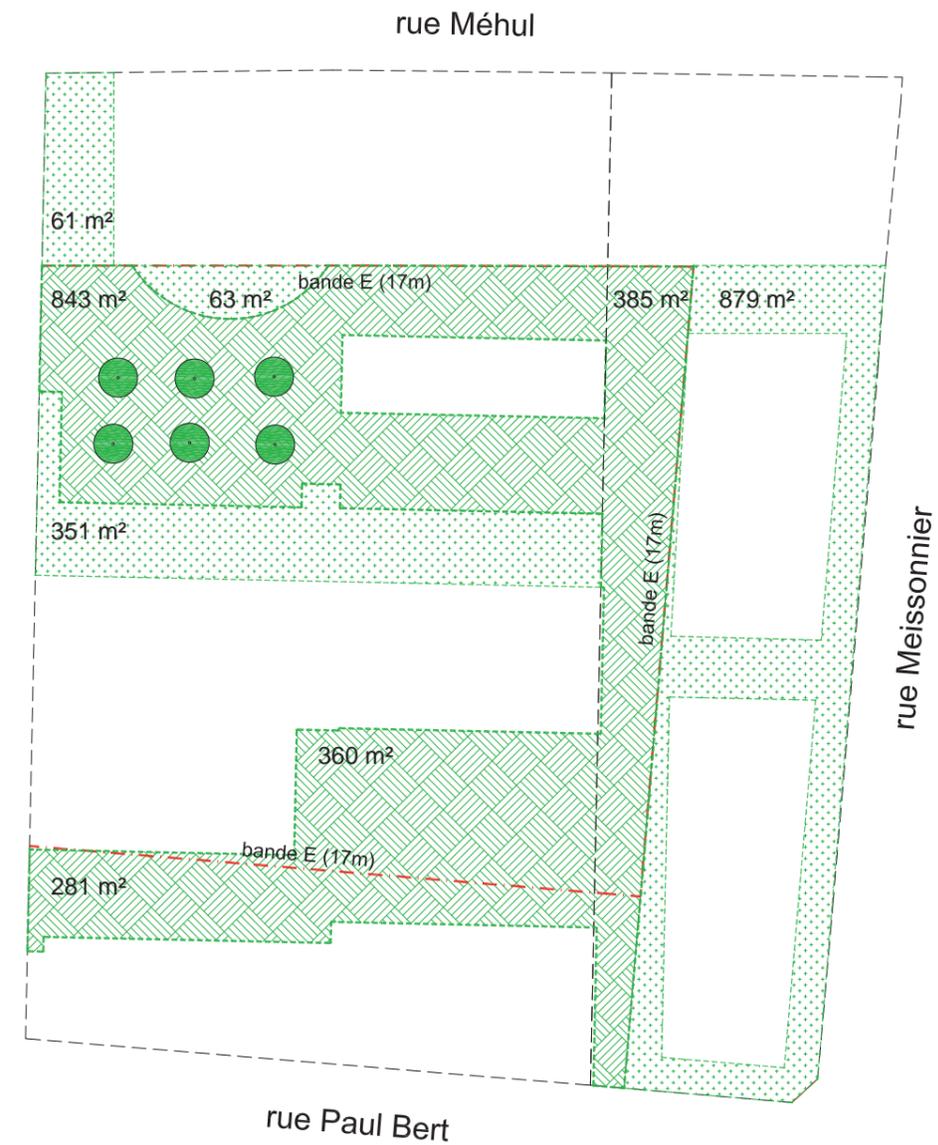
[Signature]



état actuel



état projeté



| | 10-16 rue Méhul | rue Meissonnier | TOTAL |
|---|---------------------------|------------------------------|----------------------------|
| Superficie totale du terrain : | 4383 m ² | 2060 m ² | 6703 m ² |
| Superficie hors bande E (17m) : | 2676 m ² | 319 m ² | 2 995 m ² |
| Emprises non bâties hors bande E : | 1076 m ² (40%) | 319 m ² (100%) | 1 395 m ² (47%) |
| Superficie totale emprises non bâties : | 1377 m ² | 1758 m ² | 3 135 m ² |
| Surfaces libres en jardin de pleine terre : | 0 m ² (0%) | 1 758 m ² (100 %) | 1758 m ² (56%) |
| Plantations: | 0 arbres | | |

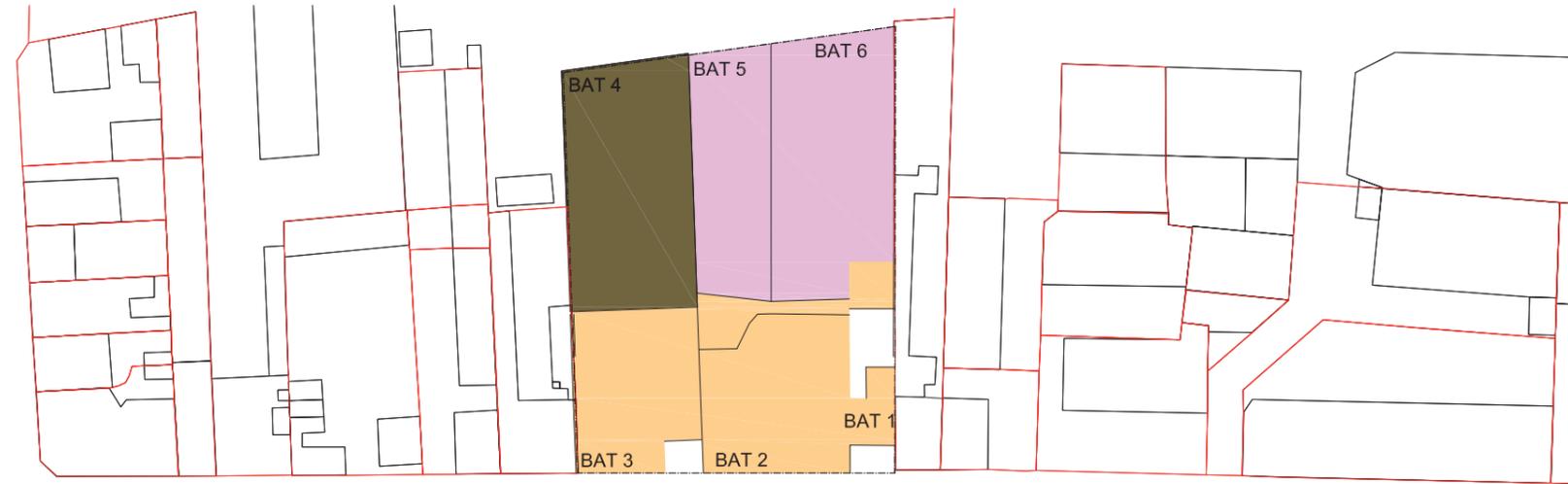
| | 10-16 rue Méhul | rue Meissonnier | TOTAL |
|---|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Superficie totale du terrain : | 4383 m ² | 2060 m ² | 6703 m ² |
| Superficie hors bande E (17m) : | 2676 m ² | 319 m ² | 2 995 m ² |
| Emprises non bâties hors bande E : | 1617 m ² (60%) | 319 m ² (100%) | 1936 m ² (64%) |
| Superficie totale emprises non bâties : | 1959 m ² | 1264 m ² | 3 223 m ² |
| Surfaces libres en jardin de pleine terre : | 1484 m ² (75%) | 385 m ² (30 %) | 1869 m ² (58%) |
| Plantations: | 6 arbres | | |

Annexe 14. Photographie du site dans un environnement proche et lointain

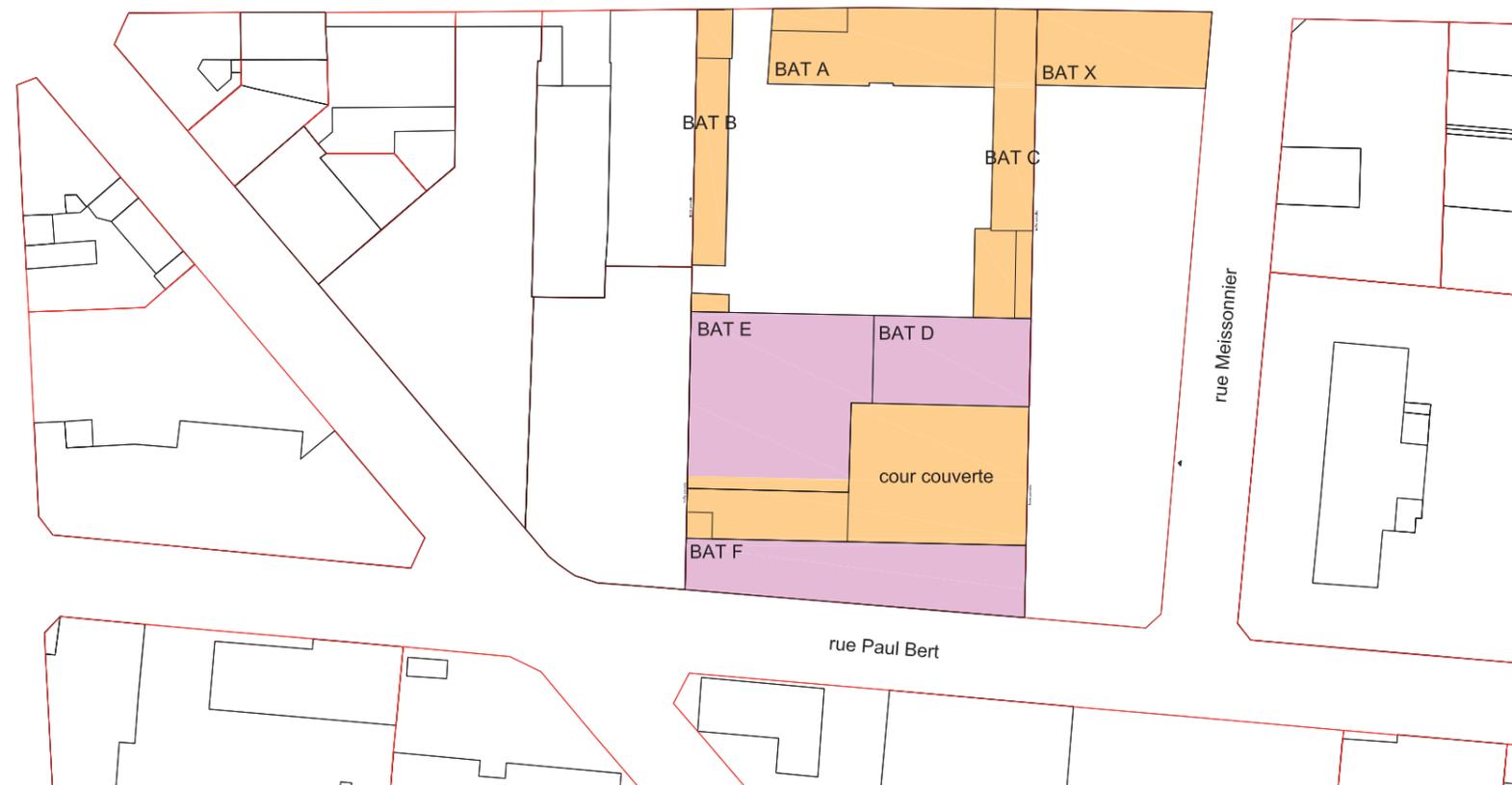


plan de masse existant et mode d'intervention sur le bâti 1 : 1000

-  bâtiment démolì
-  bâtiment faisant l'objet d'une rénovation lourde
-  bâtiment conservé et réhabilité



rue Méhul



rue Paul Bert

rue Meissonnier

Photo ①

35 Rue Méhul, Pantin, Île-de-France, France
Adresse approximative



Date de la prise de vue : juin 2008

[Signaler un problème](#)

Photo 5

19 Rue Méhul, Pantin, Île-de-France, France
Adresse approximative

